Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260226-2026_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 26 février 2026

Date de convocation
23/02/2026

Date d'affichage
23/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. BERT, C. DALLONGEVILLE, A. NOT, P. NOT, Y. NEUDER, P. LE CORRE
Absents excusés : S. THEPAUT, M.L. PERENNES, R. BIHAN
Absents non excusés : C. PINSON, V. BRICET

Secrétaire de séance : A. NOT

N° 2026-12

Validation du programme estimatif de voirie de l'ADAC

Madame le maire expose le programme de voirie 2025 prévu pour Locarn par le groupement de commandes du secteur Maël-Carhaix, dont la commune est adhérente. Les travaux et les devis correspondants sont transmis ainsi par l'ADAC :

Chantier	Montant devis TTC
TRANCHE FERME	
Chantier n°1 : Voie communale de Pont Glaz (35 m)	4 716 €
Chantier n°2 : Voie communale n° 55 de Blérem Ar Sal (192 m)	11 628 €
Chantier n°3 : Voie communale n°22 de Stangalen (394 m)	26 574 €
TOTAL TRANCHE FERME	42 918 €
TRANCHE OPTIONNELLE	
Chantier n°4 : Voie Communale n° 76 de La Boissière (460 m)	32 460 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	32 460 €
MONTANT TOTAL DU MARCHÉ	**75 378 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** les devis de l'ADAC
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer les devis et à payer la facture correspondante

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260226-2026_12-DE

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marjorie BERT

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)